



Guide à l'intention des congressistes

À propos du Congrès de l'ADGMQ

Le Congrès, d'une durée de 48 heures réparties sur trois jours, est l'événement incontournable du calendrier des activités de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ). Plus de 150 membres s'y réunissent chaque année afin de renouer avec leurs pairs, d'assister à des conférences et des ateliers portant sur des sujets divers et de rencontrer des représentantes et des représentants d'organisations susceptibles de devenir des partenaires d'affaires ou des collaborateurs. Il s'agit pour eux d'une occasion pour discuter des différents enjeux touchant le milieu municipal et s'inspirer auprès des autres participantes et participants en matière de gestion des ressources humaines, de leadership, de gestion municipale et d'une foule d'autres sujets importants pour la direction générale des municipalités du Québec.

À propos du salon des exposants

Durant l'événement, une cinquantaine d'organisations privées et publiques seront représentées dans le salon des exposants. Les congressistes seront invités à le visiter dans le but d'y rencontrer des spécialistes de différents domaines et de se renseigner au sujet de leurs produits et leurs services. Les pauses constitueront les moments idéals pour circuler dans le salon.

Hébergement

Le Congrès 2026 se déroulera au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Les membres pourront réserver une chambre à leurs frais au Sheraton Saint-Hyacinthe Hôtel, accessible par le biais du centre de congrès.

Sheraton Saint-Hyacinthe Hôtel
1315, rue Daniel-Johnson Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8S4
1 450 250-5555

Pour réserver une chambre au Sheraton Saint-Hyacinthe Hôtel pour la durée de l'événement, visitez la page Web suivante : [Réservez votre tarif de groupe | Marriott International](#).

Si vous souhaitez effectuer une réservation par téléphone, mentionnez au membre du personnel avec qui vous communiquez que vous assisterez durant votre séjour au congrès de l'ADGMQ.

Le tarif d'une chambre régulière en occupation simple ou double composée d'un ou deux lits est de 219 \$ jusqu'au 16 mai 2026. Après cette date, l'hôtel déterminera s'il accepte ou non les réservations subséquentes au tarif préférentiel en fonction de la disponibilité.

Repas

Les congressistes peuvent prendre part à tous les repas prévus au programme.

Leurs allergies et leurs restrictions alimentaires devront être communiquées à l'ADGMQ avant l'événement, dans le formulaire d'inscription. Le personnel de l'hôtel en sera informé afin qu'elles soient considérées lors du service des repas. Les allergies et les restrictions alimentaires qui seront communiquées durant l'événement pourraient ne pas être prises en compte.

Les personnes qui n'auront pas déclaré d'allergies ou de restrictions alimentaires ne pourront obtenir un plat différent de celui qui sera sélectionné par l'ADGMQ pour un repas donné. De plus, il ne sera pas possible de demander au personnel de l'hôtel de modifier la composition d'un plat, par exemple retirer des aliments.

Activités

Les membres actifs, les membres retraités, les accompagnateurs et accompagnatrices ainsi que les personnes inscrites par leur municipalité à titre de relève peuvent participer à toutes les activités présentées lors de l'événement.

Aucune activité n'est organisée spécifiquement pour les accompagnateurs et les accompagnatrices.

Tarifs

Dans la grille ci-dessous figurent les tarifs pour les différentes catégories de participants.

Statut	Jusqu'au 3 mai 2026	À partir du 4 mai 2026
Membre actif	930 \$	1030 \$
Membre retraité	465 \$	515 \$
Accompagnateur	400 \$	445 \$
Relève DG	930 \$	1030 \$

À noter que des frais des 100 \$ seront facturés en plus du tarif tardif aux personnes qui se présenteront à l'événement sans s'être préalablement inscrites.

Qui plus est, l'ADGMQ pourrait être obligée de refuser des inscriptions si la capacité maximale de l'événement était atteinte.

À noter qu'il n'est pas possible de déboursier un montant d'argent pour participer à un repas donné.

Critères d'admissibilité

Seules les personnes qui sont membres en règle de l'ADGMQ, c'est-à-dire dont la cotisation annuelle a été payée, peuvent assister au Congrès.

À noter que le tarif accompagnateur ne s'applique que pour les conjoints et les conjointes des membres de l'Association.

De plus, le tarif relève DG s'applique pour les personnes employées par une municipalité membre de l'ADGMQ qui aspirent à occuper un poste au sein de la direction générale d'une municipalité. Il ne s'applique pas aux directeurs généraux adjoints et aux directrices générales adjointes qui ne sont pas membres de l'Association.

Inscription

Pour s'inscrire au Congrès, il faut remplir le formulaire d'inscription présent sur le site Web de l'événement. Le lien pour y accéder est le suivant : congres.adgmgq.qc.ca/produit/inscription-congres/. Quiconque souhaite faire modifier des informations saisies dans ce formulaire doit en faire la demande par courriel à l'adresse adgmgq@adgmgq.qc.ca.

Annulation

Conformément à ce qui est stipulé dans la politique d'annulation de l'ADGMQ, des frais seront facturés aux personnes qui voudront annuler leur inscription à l'événement.

Les frais d'annulation sont les suivants :

Période	Frais d'annulation
De la date d'inscription au 27 avril 2026 (31 jours ouvrables ou plus avant l'événement)	Frais d'administration de 50 \$
Du 28 avril au 11 mai 2026 (21 à 30 jours ouvrables avant l'événement)	25 % des frais d'inscription
Du 12 mai au 26 mai 2026 (11 à 20 jours ouvrables avant l'événement)	50 % des frais d'inscription
Dès le 27 mai 2026 (10 jours ouvrables ou moins avant l'événement); inclut le cas où le congressiste n'est pas présent	100 % des frais d'inscription

Enregistrement

À leur arrivée, les congressistes devront se rendre au kiosque d'accueil situé près du salon des exposants pour mettre la main sur leur cocarde.

Cocarde

La cocarde devra être portée en tout temps durant l'événement. Les congressistes qui n'auront pas leur cocarde en leur possession ne pourront participer aux activités et aux repas.

À leur départ, ils devront déposer leur cocarde, la lanière accrochée à celle-ci et le carton sur lequel sont inscrites leurs allergies ou leurs restrictions alimentaires (s'ils en détenaient un) dans l'un des bacs prévus à cet effet présents dans l'hôtel.

Personnes-ressources

Pour obtenir plus d'informations quant à tout élément relatif au Congrès, prière de communiquer avec un membre de l'équipe des communications de l'ADGMQ.

Christian Talbot

Conseiller stratégique - Communications et développement des affaires

christian.talbot@adgmq.qc.ca

418 660-7591

Katherine Marois

Chargée de projet aux communications

katherine.marois@adgmq.qc.ca

418 660-7591